



Association "Collectif Pour une Réanimation à Manosque"

Siège: chez Mme FIORUCCI Marie, Ch. de Bucelle Lot Les Vignes 04860 Pierrevert

Courriel: site-rea-manosque@reanimation.fr

Site Internet: <http://reanimation-manosque.fr>

Tél: 06.76.77.61.00 / 06.08.96.65.00

Monsieur François FILLON
Premier Ministre

Manosque le 2 juillet 2009

Objet : Réanimation à l'hôpital de Manosque (04)

Monsieur le Premier Ministre,

Lors de votre venue à Manosque, le 27 octobre 2008, vous avez annoncé à la Population manosquine avoir demandé à Mme la Ministre de la Santé :

"... que l'on imagine un dispositif de réanimation qui permette le fonctionnement d'un service de chirurgie digne de ce nom."

De plus, vous rajoutiez, ce qui nous convenait parfaitement, que vous alliez :

"...demander à l'Agence régionale de l'hospitalisation de faire très rapidement des propositions pour qu'il y ait à Manosque un service de réanimation qui soit adapté aux capacités de l'hôpital, qui soit adapté aux besoins de cette communauté dont la croissance est très importante et qui permettra, je l'espère, de répondre à l'attente qui est légitime de ceux qui, ce matin, m'accueillaient avec cette inquiétude de ne pas voir fonctionner un service de réanimation qui soit à la hauteur des investissements qui ont été réalisés pour cet hôpital de Manosque".

Dans votre lettre du 22 avril 2009, adressée à Mr le Député du 04 Daniel Spagnou, vous confirmiez ces propos en précisant que vous aviez demandé à Madame la Ministre de la Santé et des Sports de :

"...trouver une solution pour permettre à Manosque et dans toute autre situation similaire, la mise en place d'une activité de Réanimation adaptée".

Si le mot "adaptée" restait pour nous une interrogation, nous attendions un projet à la hauteur de nos espérances et de celles de tout le bassin sanitaire que nous représentons.

Or, lors de la réunion en sous-préfecture de Forcalquier du 16 juin 2009, nous avons été informés de la mise en place prévue d'une "**Surveillance Continue de Haute Technicité**".

A nos questions sur cette nouvelle combinaison de mots nous avons obtenu le renseignement suivant de la bouche de la Directrice de la D.A.S.S :

"... avec la surveillance continue de haute technicité l'hôpital pourra garder les patients intubés, ventilés de façon transitoire avant leur transfert dans un établissement doté d'un service de réanimation dans les départements voisins".

Nous avons été interloqués par une telle réponse. En effet non seulement elle ne reprenait à aucun moment vos propos, mais elle ne faisait qu'entériner un statu quo pour notre hôpital car c'est exactement ce que fait aujourd'hui son service de Surveillance Continue.

Nous vous avons, ainsi que vos services, sollicité à plusieurs reprises.

Tous nos élus (Parlementaires, Régionaux, Départementaux, Maires et Intercommunalités) sont intervenus soit auprès de vous, soit de la Ministre de la Santé, soit de l'ARH.

De plus, 23 000 personnes ont signé la pétition en faveur d'une Réanimation à Manosque.

Aujourd'hui certains continuent de dire que vous vous seriez trompé sur les termes de Réanimation Adaptée (que vous avez employés à deux reprises) car vous ne maîtrisez absolument pas le domaine. Nous sommes surpris que de tels propos soient tenus, notamment par des représentants de l'Etat.

Si Manosque a été l'objet d'une de vos visites officielles c'est que cette ville est un point de mire de la modernité et du progrès et qu'elle est une des villes de France à très fort taux de développement, grâce notamment à la proximité du projet ITER sur le site du CEA de Cadarache. C'est aussi certainement parce que la Haute-Provence et le Haut-Var, territoire de prédilection pour le tourisme, méritent les mêmes moyens logistiques que les grandes villes proches saturées.

Notre démarche pour l'obtention d'un véritable service de Réanimation s'inscrit dans une dynamique ambitieuse, volontariste, motivante et attractive. Ce service finaliserait dans sa globalité l'hôpital de Manosque à hauteur de l'investissement engagé.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, nous vous demandons de faire valoir votre décision visant à créer un service de réanimation comme vous l'avez annoncé.

De plus et afin de clarifier et de clore de façon définitive ce dossier, nous sollicitons de votre part une rencontre dans les délais les meilleurs, en présence de nos trois Parlementaires.

Vous remerciant par avance de votre attention et de la prise en compte de notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression notre considération respectueuse.

Le Président :

Jean-François PELLARREY